



Assemblée générale

Distr. générale
11 juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 129 de la liste préliminaire**

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Bilan des mesures d'amélioration de la gestion

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi à la demande de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 54/236, a souscrit aux recommandations du Comité du programme et de la coordination, dont une tendant à ce qu'un rapport d'étape sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies lui soit présenté tous les deux ans.

Le rapport fait le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion et des mesures complémentaires que le Secrétaire général a inscrites dans sa stratégie de renforcement de l'efficacité de l'Organisation pour aider celle-ci à mieux s'acquitter de sa mission et à donner effet aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/62/50.



I. Introduction

1. En adoptant la résolution 41/213 relative à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a mis en marche un processus de restructuration et de réforme visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation pour aider celle-ci à mieux s'acquitter de sa mission et à donner effet aux principes énoncés dans la Charte. Le présent rapport fait le point de la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 41/213, conformément au paragraphe 2 de la résolution 54/236 dans lequel l'Assemblée a souscrit aux recommandations du Comité du programme et de la coordination¹, dont une invitant le Secrétaire général à lui présenter tous les deux ans, par l'intermédiaire des organes intergouvernementaux compétents, un rapport d'étape sur l'examen du renforcement du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Il porte sur quatre grands domaines du programme de réforme du Secrétaire général² et sur les mesures de réforme de la gestion découlant des décisions adoptées par les États Membres lors du Sommet mondial de 2005.

2. Étant donné que des rapports additionnels sur des aspects particuliers de la réforme seront soumis ultérieurement à l'Assemblée générale et que celle-ci a déjà été saisie de plusieurs rapports sur les mesures de réforme antérieures³, il a été décidé, pour éviter toute redite, de limiter le contenu du présent document à un exposé récapitulatif des principaux changements.

II. Programme de réforme

A. Informatique et télématique

3. Les réformes réalisées à ce jour dans le secteur de l'informatique et de la télématique ont porté sur trois grands secteurs : a) les processus administratifs et de gestion; b) le partage du savoir; c) la prestation de services aux organes de l'Organisation, notamment aux organes directeurs. Représentatifs des activités de base de l'Organisation, ces trois secteurs sont essentiels pour la prestation de services à valeur ajoutée.

4. En ce qui concerne les processus administratifs et de gestion, les investissements dans l'informatique et la télématique ont contribué à augmenter l'efficacité des opérations en facilitant la prise de décisions et l'ordonnancement des tâches. Au cours de l'exercice 2005-2006, tous les lieux d'affectation ont été progressivement équipés de l'infrastructure requise. L'informatique et la télématique sont censées abolir le temps et les distances, et les fonctionnaires de l'ONU en font désormais l'expérience, bénéficiant d'un accès quasiment garanti au courrier électronique, à l'intranet et à l'Internet, à des sources d'information telles que le

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 16* (A/54/16).

² Informatique et télématique, gestion des ressources humaines, gestion budgétaire et financière et achats.

³ A/61/1; *United Nations Secretariat First Consolidated Report 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.I.35); A/61/129; A/60/692 et Corr.1; A/60/846/Add.1; A/61/765; A/61/64; A/61/228; A/61/255 et Add.1; A/59/253; A/60/846/Add.2; A/60/846/Add.3; A/60/846/Add.5; CEB/2006/HLCM/R.13; et CEB/2007/HLCM/7.

Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), aux réseaux de télécommunication et à des circuits de visioconférence.

5. Comme on l'a signalé dans le document intitulé *United Nations Secretariat First Consolidated Report 2005*⁴, la Division de l'informatique du Département de la gestion a renforcé les systèmes de sécurité de l'information et des télécommunications et les dispositifs assurant la continuité des activités et la capacité d'intervention en cas d'urgence. Résultat de ces efforts, le certificat de conformité aux normes internationales en matière de gestion de la sécurité de l'information (ISO 27001) a été délivré au Secrétariat en mars 2006, une première dans le système des Nations Unies.

6. Afin de promouvoir le partage du savoir et de renforcer la collaboration entre tous les services, le Secrétariat a entrepris de normaliser l'infrastructure de réseau pour faciliter les échanges de données entre les différents lieux d'affectation. Comme indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/61/1), en 2005, le Secrétariat s'est sensiblement rapproché de l'objectif qu'il s'est donné de partager plus largement le savoir institutionnel avec tous les lieux d'affectation, les États Membres et le grand public, en donnant à tous la possibilité d'accéder gratuitement sur l'Internet au Système multilingue de diffusion des documents officiels (Sédoc), qui est actuellement consulté plus de 7 000 fois par jour en moyenne⁵.

7. Soucieux d'améliorer la qualité des services fournis aux organes de l'ONU, notamment aux organes directeurs, le Secrétariat a pris de nouvelles mesures en 2005-2006 pour intégrer à l'échelle mondiale la gestion des quatre principaux centres de conférence relevant du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Les centres sont parvenus à un accord sur plusieurs points, l'objectif étant de continuer à rationaliser la gestion des services de conférence en harmonisant et en normalisant les politiques, pratiques et procédures administratives et opérationnelles. Ils ont convenu d'assurer une gestion dynamique de la documentation en sorte de pouvoir respecter les directives concernant les délais de distribution ainsi que le contrôle et la limitation de la documentation; d'adopter et d'affiner une méthode de calcul des capacités de traitement de la documentation qui fasse le lien entre le volume de travail prévu et les effectifs disponibles; de créer une base de données terminologique commune à l'usage du personnel linguistique, en répartissant précisément les domaines de spécialisation entre les lieux d'affectation; et de doter le personnel linguistique d'une panoplie d'outils technologiques conçus pour le traitement de la documentation, tels que les logiciels de reconnaissance de la parole, de traduction assistée par ordinateur et de dictée numérique. Afin de faciliter la planification et la gestion des réunions et de la documentation, on a poursuivi la mise au point du système de gestion en ligne des réunions (eMeets), du système de programmation de la documentation (DIMO) et du système électronique de planification et de suivi de la documentation (eDOC), lequel a été transféré sur une plate-forme technologique plus fiable. Ces systèmes ont été installés dans les services chargés, selon le cas, de la planification des réunions ou de la documentation et de la prestation des services connexes, afin de faciliter le déroulement des tâches dans ces secteurs et de faciliter la prise de décisions, grâce à une meilleure information des cadres notamment⁵.

⁴ Publications des Nations Unies, numéro de vente : E.06.I.35.

⁵ Voir A/61/64 et A/61/129.

8. Afin de donner suite à des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶ et du Bureau des services de contrôle interne (A/59/133 et Corr.1), le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a mis en chantier un grand projet informatique en 2006. Comme indiqué dans le document A/61/129, l'idée première était de définir une stratégie informatique qui déboucherait à terme sur une approche uniforme à l'échelle du Secrétariat, laquelle venant appuyer la prise de décisions, donner accès en temps réel à des données partout dans le monde, répondre aux attentes des usagers, cadrerait mieux avec les normes et stratégies informatiques du Secrétariat.

9. En mai 2006, le Secrétaire général a présenté des propositions détaillées pour une révision radicale de la structure des services informatiques et télématiques et des systèmes qu'ils exploitent (A/60/846/Add.1). Son rapport sur la question comportait un bilan des investissements réalisés dans le passé et une analyse des problèmes soulevés par les derniers programmes d'innovations technologiques. Après examen du rapport du Secrétaire général, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un poste de Directeur général de l'informatique et le remplacement du Système intégré de gestion (SIG) par un progiciel de gestion intégré (PGI) de la prochaine génération ou un système comparable.

10. Le 27 février 2007, le Secrétaire général a présenté un rapport intérimaire sur la création du Bureau de l'informatique et des communications, qui sera dirigé par le Directeur général de l'informatique. Dans ce document (A/61/765), il expose le cadre de gouvernance sur lequel doivent reposer les technologies de l'information et des communications au Secrétariat de l'ONU afin d'assurer l'équilibre voulu entre les fonctions centralisées et celles qui doivent être déléguées pour être exécutées de manière efficace.

11. L'Assemblée générale ayant demandé un rapport détaillé sur la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré ou d'un système comparable⁷, le Secrétariat a entrepris une étude approfondie de tout ce qui existe actuellement en matière d'infrastructures, de systèmes et d'applications informatiques et télématiques, ainsi que des modalités d'exécution des tâches. Le champ de l'étude est très étendu et couvre également les besoins de tous les utilisateurs des systèmes de gestion et d'administration, y compris ceux qui sont affectés à des missions de maintien de la paix, à d'autres opérations hors Siège, aux bureaux extérieurs et aux commissions régionales, conformément à ce que l'Assemblée a demandé dans ses résolutions 60/260 et 60/283. Les analyses préliminaires sont achevées et à la deuxième partie de la reprise de la soixante et unième session de l'Assemblée, le Secrétariat communiquera à celle-ci pour examen le montant des crédits nécessaires pour moderniser l'ensemble des systèmes d'information et de communication, ainsi qu'un calendrier d'exécution du projet.

B. Gestion budgétaire et financière

12. On trouvera ci-après la liste des principales améliorations apportées en 2005 et 2006 dans les domaines du budget, de la comptabilité générale et de l'information

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7* (A/58/7); et A/59/418.

⁷ Voir les résolutions 60/260, sect. IV, par. 1 et 60/283, sect. II, par. 2, 3 et 5.

financière, ainsi que des services de trésorerie, améliorations dont il a déjà été rendu compte⁸ :

a) Le nouveau Système d'information budgétaire permet la diffusion directe sur l'intranet (<http://ppbd.un.org/rbb>) des instructions relatives au budget, ainsi que d'outils d'aide à l'établissement et à la présentation des propositions budgétaires;

b) Des améliorations ont permis de réduire le coût des services de voyage tout en augmentant l'efficacité, et la négociation des tarifs aériens a permis de réaliser 25 % d'économies, contre 21 % lors de l'exercice biennal précédent;

c) L'adhésion au réseau de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT) a permis à la Trésorerie d'accroître le pourcentage de paiements automatisés et de réduire les frais bancaires;

d) En facilitant la consolidation finale des états financiers, l'emploi de techniques d'automatisation a libéré du temps pour l'examen et la vérification des comptes, ce qui s'est traduit par un meilleur respect des délais de communication de l'information;

e) Un nouveau service à guichet unique mis à la disposition des fonctionnaires et des retraités centralise toutes les informations relatives aux états de paie, aux impôts, aux régimes d'assurance, à l'assurance maladie après la cessation de service et aux prestations dues;

f) Invitée en 2006 à augmenter le Fonds de roulement pour que l'Organisation dispose en temps voulu des liquidités nécessaires au paiement de ses obligations, l'Assemblée générale a décidé en juillet de porter le montant du Fonds de 50 à 150 millions de dollars avec effet au 1^{er} janvier 2007.

13. En juillet 2006 également, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Tous les organismes des Nations Unies auront adopté ces normes en 2010 au plus tard, trois d'entre eux (l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation de l'aviation civile internationale) ayant prévu de le faire dès 2008. Un certain nombre d'initiatives ont été prises dans ce domaine depuis la décision de l'Assemblée générale :

a) À l'ONU, un comité directeur a été créé, le recrutement des membres de l'équipe chargée du projet est en cours (deux personnes ont déjà été nommées, dont le chef de projet) et les fonctionnaires compétents participent activement à l'élaboration et à l'harmonisation, à l'échelle du système, des directives et conventions comptables. L'équipe chargée du projet IPSAS travaille en concertation avec l'équipe responsable du projet PGI afin d'assurer la nécessaire articulation des calendriers et des grandes étapes de ces deux initiatives;

b) Les organisations cofinancent un projet interinstitutions destiné à faciliter la mise en application des normes IPSAS à l'échelle du système. Les responsables du projet sont chargés de mettre au point des conventions et des directives comptables conformes à ces normes, de faciliter les échanges à ce sujet entre les organismes du système et de suivre les progrès accomplis. Depuis juillet, ils ont publié 19 documents d'orientation ou directives, y compris des modèles d'états

⁸ A/61/64; *United Nations Secretariat First Consolidated Report 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.I.35).

financiers conformes aux normes et applicables aux organismes des Nations Unies. Dix conventions comptables inspirées des normes et applicables à l'ensemble des organismes des Nations Unies ont été approuvées par le Groupe de travail des normes comptables, le groupe de travail institutions qui avait mis au point les Normes comptables du système des Nations Unies. Il a été convenu de demander l'avis du groupe technique du Groupe d'auditeurs externes sur les conventions et directives comptables.

14. Un deuxième rapport semestriel sur la mise en œuvre des normes IPSAS (CEB/2007/HLCM/7) a été présenté au Comité de haut niveau sur la gestion. Il y est précisé que dans 73 % des organisations, les organes directeurs sont « en principe » favorables à l'adoption de ces normes et que 50 % d'entre elles ont élaboré un plan à cet effet. Un tiers des organisations ont réalisé une étude de leurs systèmes informatiques comptables afin de déterminer s'ils devront être mis à niveau ou remplacés pour pouvoir produire les documents prévus par les nouvelles normes⁹.

15. Comme il y a été invité dans la résolution 58/269, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, un rapport contenant un bilan de l'utilisation du cadre stratégique et des changements apportés à titre expérimental au processus de planification et de budgétisation. Dans cette même résolution, l'Assemblée a demandé que des ressources soient expressément affectées aux activités de suivi et d'évaluation. En conséquence, les propositions relatives au plan et au budget continuent de mettre l'accent sur ces aspects du cycle de planification des programmes, de budgétisation, de contrôle de l'exécution et d'évaluation. Enfin, comme elle l'a demandé dans sa résolution 61/245, l'Assemblée sera saisie à sa soixante-deuxième session d'un rapport détaillé faisant le point de la gestion axée sur les résultats à l'ONU.

C. Gestion des ressources humaines

16. Depuis la présentation à l'Assemblée générale du rapport le plus récent du Secrétaire général sur la réforme de la gestion des ressources humaines (A/59/263) et du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'impact de ce programme de réforme (A/59/253), celui-ci a été considérablement étoffé et élargi. À ce jour, les principales réalisations, qui sont exposées en détail dans le document A/61/228, ont consisté à : a) mettre en place un système de planification des ressources humaines qui indique à l'Organisation la composition des effectifs du Secrétariat et des divers départements, ainsi que les tendances observées en la matière; b) rationaliser les politiques et règlements et établir une version électronique du *Manuel de gestion des ressources humaines*; c) améliorer le système de sélection du personnel; d) instituer une politique de mobilité; e) élaborer un modèle de compétences institutionnelles comprenant des valeurs fondamentales et des compétences en matière de gestion qui ont été progressivement intégrées à tous les systèmes de gestion des ressources humaines; f) améliorer le Système

⁹ On trouvera des précisions sur l'adoption par les organismes des Nations Unies des Normes comptables internationales du secteur public sur l'Internet (<https://fb.unsystemceb.org/reference/05>) et dans le premier rapport intérimaire présenté au Comité de haut niveau sur la gestion (CEB/2006/HLCM/R.13).

électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) en partant des pratiques de référence.

17. On trouvera ci-après quelques-unes des réalisations de l'exercice 2005-2006 qui ont été décrites dans des rapports antérieurs¹⁰ :

a) Le *Manuel de gestion des ressources humaines* est désormais régulièrement mis à jour et contient la version la plus récente du Statut et du Règlement du personnel, ainsi que l'ensemble des textes administratifs et circulaires relatifs à la gestion des ressources humaines. Des directives à l'usage des responsables des ressources humaines sont mises en ligne et actualisées régulièrement;

b) Plusieurs améliorations ont été apportées au système GALAXY – mise en place d'un module de gestion du fichier des candidats qui facilite l'examen des dossiers par les directeurs de programme, élargissement aux postes relevant des dispositions des séries 200 et 300 du Règlement du personnel de la fonction de gestion des avis de vacance de poste, mise à la disposition des décideurs des informations nécessaires au choix des candidats et établissement d'un programme plus souple de gestion de la mobilité pour les fonctionnaires de la classe P-2. En outre, le système est désormais accessible aux candidats potentiels partout dans le monde. En 2006, des candidatures ont été reçues de nationaux de 191 États Membres et leur nombre moyen est passé d'environ 50 000 par an à quelque 350 000;

c) Les programmes de perfectionnement du personnel ont été renforcés et l'on a notamment élaboré un programme à l'attention des femmes appelées à exercer des fonctions de direction, de nouveaux outils institutionnels définissant les profils types d'un cadre et d'un département efficaces et un programme destiné à faire partager par tous les fonctionnaires la même conception des notions de déontologie, d'intégrité, de transparence et de responsabilité. La possibilité de suivre des formations en ligne a élargi l'accès du personnel aux programmes de perfectionnement.

18. Soucieux d'améliorer le système de gestion et de perfectionnement des ressources humaines de l'Organisation, et pour donner suite à la demande formulée par les chefs d'État lors du Sommet mondial de 2005, le Secrétaire général a présenté dans un rapport intitulé « Investir dans le capital humain » (A/61/255) une analyse de l'impact des réformes déjà réalisées et de celui attendu des réformes à venir, ainsi que les raisons justifiant la recherche de nouvelles améliorations du système de gestion des ressources humaines. Il a mis en avant un ensemble cohérent de propositions assorties de mesures portant expressément sur la responsabilisation, d'un calendrier d'application et d'une évaluation des ressources nécessaires. S'appuyant sur les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale a formulé dans sa résolution 61/244 des principes directeurs pour la poursuite de la réforme de la gestion des ressources humaines et demandé des précisions sur certaines des propositions du Secrétaire général.

19. Comme il y est invité dans la résolution 61/244, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à la reprise de sa soixante et unième session, des

¹⁰ A/61/228; A/61/255 et Add.1 et A/59/253.

rapports sur les arrangements contractuels, les procédures de recrutement et d'affectation, l'harmonisation des conditions d'emploi et la réforme du Service mobile. Il lui fera également rapport à sa soixante-troisième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de diverses mesures qui concernent, notamment, les concours nationaux de recrutement, la mobilité, le renforcement de la capacité de direction et de gestion, les mesures visant à améliorer la répartition géographique, l'équilibre entre les sexes et le système informatique de gestion des ressources humaines.

D. Achats

20. En 2005-2006, le Secrétaire général a pris plusieurs mesures concrètes de réforme des achats axées sur : a) le renforcement des contrôles internes; b) l'optimisation des opérations d'achat; c) la gestion stratégique des achats. Ces initiatives sont décrites en détail dans son rapport sur la réforme des achats (A/60/846/Add.5 et Corr.1), de même que la stratégie adoptée et le calendrier prévu pour son application. Pour faire suite aux demandes formulées dans la résolution 61/246, l'Assemblée générale sera saisie à la reprise de sa soixante et unième session et à sa soixante-deuxième session de rapports intérimaires ou de rapports d'ensemble sur les points suivants : i) des propositions concernant les unes la question des conflits d'intérêts, les autres les possibilités offertes aux pays en développement ou en transition de participer aux appels d'offres de l'ONU; ii) les divers volets de la réforme des achats, y compris la gouvernance; iii) la simplification et la rationalisation des procédures d'agrément des fournisseurs et l'élaboration de directives pour l'application de la méthode fondée sur le principe de la recherche du meilleur rapport qualité-prix.

III. Conclusion

21. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**
